

Version proposée en Commission Finances du 13 janvier 2020
et présenté en Conseil de communauté du 23 janvier 2020

RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020



SOMMAIRE

- ▶ - Rappel du contexte réglementaire du ROB
- ▶ - Les contextes Mondiaux et Nationaux
- ▶ - La Loi de Finances 2020
- ▶ - Rappel des objectifs politiques 2019
- ▶ - Les 5 axes du PADD
- ▶ - La situation financière globale de la CC4V au 31/12/2019
- ▶ - Les orientations budgétaires 2020 - 2023
- ▶ - Etat du budget annexe SPANC et ZAE

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU ROB

- La première étape du cycle budgétaire annuel.
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et l'article L. 2312-1 du CGCT : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».
- Le ROB comporte notamment
 - Des données sur les contextes économiques international, européen et national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales etc...
 - Un échange et un débat sur les principales directives budgétaires et sur l'évolution de la situation financière de la CC4V, les engagements pluriannuels envisagés, l'état du personnel et la structure et la gestion de la dette.

LES CONTEXTES MONDIAUX ET NATIONAUX EN QUELQUES MOTS

Contexte mondial :

- Croissance mondiale la plus faible depuis les crises de 2008/2009, elle est estimée à 2,9 % pour 2020.
- Fort ralentissement en Inde et en Chine (taux de croissance estimée à 5,5 % en 2020 contre 6,2 % en 2019) et pour causes : stagnation des exportations sous effet des droits de douane américains, érosion de la demande mondiale.

Contexte européen : L'OCDE table sur une croissance de 1,2 % en 2020.

Des défis mondiaux qui impactent les collectivités : changement climatique, numérisation des économies...

Contexte national : La Loi de Finances 2020 s'appuie sur une croissance de 1,3 % en 2020, l'OCDE prévoit : renforcement de la consommation des ménages, taux de chômage à 7,9 %, recul de l'inflation à 1,1 %,...

La Loi de Finances 2020 s'est bâtie à :

- Ramener le déficit public à 2,2 % du PIB
- Dépense publique va croître de 0,7 % en 2020 pour passer à 53,4 % du PIB
- Taux des prélèvements obligatoires de 44,3 % du PIB (contre 44,7 % en 2019)

CADRE DE LA LOI DE FINANCES 2020 (qui intéresse la CC4V)
(source : newsletter de Exfilo, SVP, cabinet d'expertise des finances locales)

Suppression de la Taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous d'ici à 2023 / Gel du taux d'imposition TH à leur niveau 2019 :

- Suppression de la TH pour 80 % des ménages en 2020 sous conditions de ressources y compris les ménages qui résident sur le territoire des collectivités dont les exécutifs ont décidé d'augmenter leur taux de TH en 2018 et / ou 2019, suppression des 20 % restants pour aboutir à une suppression totale en 2023. Les collectivités locales continueront de la percevoir en 2020 avant de recevoir des produits en remplacement en 2021. Dès 2020 : aucun pouvoir sur les taux de la TH qui resteront figés à leurs niveaux de 2019.

Compensation de la TH en 2021 pour les EPCI :

- Récupération d'une quote-part du produit de la TVA. La Quote-part sera calculée sur le rapport suivant :
(Taxe Habitation (habitation principale) 2020 X le taux 2017 (pour les EPCI) + la moyenne annuelle des produits rôles supplémentaires TH émis en 2018, 2019, 2020 + compensations exonérations TH versées à l' EPCI) / Produit net TVA encaissée en 2020
(au titre des premiers mois de chaque année, ce ratio est calculé à partir de l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour l'année précédente inscrite dans l'annexe au projet de la loi de finances de l'année. Une régularisation est effectuée dès que le produit net de la TVA encaissée l'année précédente est connu.)

Soutien à l'Intérêt local :

- DETR + DSIL : 2 milliards € en 2020 , identique à 2019.
- FC TVA : hausse de 6 % (pour atteindre 6 milliards €)

CADRE DE LA LOI DE FINANCES 2020 (qui intéresse la CC4V)

(source : newsletter de Exfilo, SVP, cabinet d'expertise des finances locales)

Incidence sur la GEMAPI :

En 2020 : le taux additionnel à la TH 2020 au titre de la GEMAPI sera figé à son niveau 2019 mais le taux de taxe GEMAPI pourra être augmenté, le supplément de produit fiscal étant alors réparti entre les contribuables des taxes foncières et de la CFE.

Incidence sur la TSE : Taxe Spéciale d'Équipement qui finance les EPFLI, additionnelle aux 4 taxes, subit le même sort pour la part additionnelle sur la TH 2020 que celle de la GEMAPI.

La TH sur la résidence principale sera définitivement supprimée et la taxe, renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS), ne concernera plus que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, notamment les locaux meublés occupés par des personnes morales.

DCRTP : - 2 % / 2019 (dotation perçue en 2011 pour compenser la perte de la TP)

DGF : le montant DGF va baisser par rapport à 2019. La redevance assainissement ne sera finalement pas intégrée au CIF en 2020 mais 2026.

(le CIF sert de base au calcul de la DGF)

(la compensation part des salaires sera réduite)

Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation : report en 2023.

Revalorisation des valeurs locatives des bases d'imposition en 2020 : + 0,9 % pour les bases servant au calcul de la TH et 1,2 % sur les valeurs des bases servant au calcul des taxes foncières.


La Loi de Finances 2020 annule les effets de toutes éventuelles hausses de taux décidés en 2018 et 2019. (160 Millions € de perte selon AMF)

Rappel des Objectifs politiques du DOB 2019 et déclinés dans le B.P 2019

- ▶ Faire du développement économique et touristique, un levier de recettes et tirer profit du plan national du Territoire d'industrie (mise en réseau des entreprises, déploiement des infrastructures numériques...).
- ▶ Garder notre territoire attractif en construisant une politique intercommunale stratégique tant sur le volet enfance-jeunesse que sur la planification urbaine.
- ▶ Peaufiner le projet de territoire de la CC4V en continuant à prioriser et hiérarchiser les investissements de la CC4V.
- ▶ Pallier, dans la limite de nos moyens, les besoins des usagers sur le plan de la santé et de la mobilité.
- ▶ Etudier les demandes d'investissement des 19 communes sur des critères objectifs et équitables, formaliser les fonds de concours via la finalisation du pacte financier - fiscal.
- ▶ Arrêter de prendre des compétences et recourir à davantage de mutualisation entre les communes et la CC4V.
- ▶ Etudier et veiller aux dépenses de fonctionnement de chaque équipement et service notamment avec un recours au numérique.
- ▶ Ne pas augmenter la pression fiscale des taux « classiques » (CFE, TH et TAFNB).
- ▶ Instauration de la taxe GEMAPI en 2019, revalorisation des bases mini de CFE.

LES 5 AXES DU PADD : notre feuille de route pour les années à venir

1. Mobilité et services comme conditions de développement et d'attractivité :

- Mobilité interne à la CC4V : anticiper des alternatives à l'usage de la voiture individuelle (aires de covoiturage, pistes cyclables,  LOI LOM !
- Mobilité vers l'Ile de France : négociation de l'extension de la tarification jusqu'à Montargis
- Redéploiement de l'offre médicale sur le territoire
- Equipement du territoire en fibre

2. Vers une nouvelle impulsion économique :

- Respect de l'armature territoriale engagée par le SCoT : avec les zones dites stratégiques dont l'Eco-Parc, les zones intermédiaires dans les pôles relais, les zones artisanales et de proximité dans les communes périurbaines
- Souhait d'une intervention sur les friches industrielles de la CC4V : pas dans les priorités budgétaires
- Revitalisation du centre bourg : action sur la vacance des commerces, création de poches de stationnement
- Soutien du télétravail : mettre à disposition des espaces de co-working
- Favoriser le développement touristique

3. La ruralité ou comment habiter un cadre de vie de qualité :

- Préservation du cadre de vie rural de qualité
- Envisager une action en faveur de la rénovation du bâti pour réduire la vacance et les logements indignes (OPAH)
- Accompagner les bailleurs sociaux vers de l'habitat aidé de qualité

4. Se positionner politiquement en matière de transition énergétique :

- Encourager le développement photovoltaïque sur les friches industrielles (Retombées fiscales pour la CC4V)
- Installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques sur les stationnements publics

5. L'environnement : le dénominateur commun pour préserver l'attractivité de la CC4V :

- Lutter contre l'imperméabilisation des sols (CBS dans le PLUi)
- Conservation des boisements, souhait d'emplacements réservés pour acheter des parcelles afin de recréer des espaces verts ou des zones de tampons végétales
- Préservation d'arbres et de haies, ainsi que des corridors écologiques pour conserver la trame verte et bleue

4 - La situation financière globale de la CC4V au 31/12/2019

Les chiffres et résultats annoncés dans le présent DOB restent provisoires (estimation des charges et des produits rattachés).

COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2019 - AVEC REPORTS DE CREDITS

* Opérations d'Ordre et de Transfert incluses

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
① Réalisation de dépenses au 31/12/2019 *	1 207 115,65 €	⑨ Réalisation de dépenses au 31/12/2019 *	7 594 722,02 €
② Réalisation de recettes au 31/12/2019 * (y compris le 1068 - Affectation résultat CA 2018)	1 296 501,82 €	⑩ Réalisation de recettes au 31/12/2019 *	8 132 021,79 €
③ Excédent reporté 2018	1 481 041,22 €	⑪ Résultat de fonctionnement 2019 ⑩ - ⑨	537 299,77 €
④ Excédent brut d'investissement 2019 ② + ③ - ① Excédent Investissement à reporter en R001	1 570 427,39 €	⑫ Excédent antérieur reporté de fonctionnement (2018)	6 078 504,00 €
⑤ REPORTS DES DEPENSES INV	1 536 058,53 €	B - Excédent brut de fonctionnement 2019 ⑪ + ⑫	6 615 803,77 €
⑥ REPORTS DES RECETTES INV	592 914,29 €	Excédent net 2019 B - ⑧	6 615 803,77 €
⑦ Besoin de financement sur crédits reportés 2019 ⑤ - ⑥	- 943 144,24 €	Excédent Fonctionnement à reporter en R002	
⑧ Besoin de financement brut de la section d'investissement ④ - ⑦ ou résultat définitif (article 1068)	- €		
A- Excédent d'investissement ④ - ⑦	627 283,15 €		
		<i>Pour Mémoire :</i>	
			<i>Résultat de l'exercice Fonctionnement</i>
			<i>Excédent Net Global</i>
		2018	1 177 315,93 € 6 762 612,38 €
		2017	393 342,14 € 4 901 188,21 €
		2016	845 704,57 € 6 359 773,92 €
		2015	1 713 960,97 € 6 249 406,76 €
		2014	1 690 833,39 € 3 899 368,13 €

5) Capacité d'épargne et l'équilibre général de la CC4V

1/ Tableau d'analyse (cf graphiques sur la slide jointe)

Comptes administratifs CC4V

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de gestion (de fonctionnement)	7 151 213	7 314 046	7 321 042	7 626 882	8 149 816	7 998 218
Atténuations des charges	2 857	8 458	13 541	5 320	14 545	846
Produits des services et ventes diverses	116 844	120 361	189 100	289 224	313 534	351 547
Impôts et taxes	5 143 086	5 427 767	5 440 830	5 697 503	6 250 225	6 048 098
Dotations, subventions et participations	1 849 531	1 715 462	1 643 903	1 591 444	1 476 231	1 538 357
Autres produits de gestion courante	38 895	41 998	33 668	43 391	95 282	59 370
Dépenses de gestion	5 222 495	5 319 087	5 641 127	6 302 780	6 560 082	7 023 313
Charges à caractère général	780 721	826 386	915 467	1 117 417	1 034 554	1 183 460
Charges de personnel et frais assimilés	763 632	760 767	946 640	1 321 069	1 570 346	1 811 884
Atténuations de produits	2 255 772	2 246 279	2 135 826	1 994 307	1 992 629	1 895 437
Autres charges de gestion courante	1 422 370	1 485 655	1 643 194	1 869 987	1 962 554	2 132 532
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	1 928 719	1 994 959	1 679 915	1 324 102	1 589 734	974 905
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Charges financières	103 448	118 260	89 607	83 426	76 352	67 982
Résultat financier	-103 448	-118 260	-89 607	-83 426	-76 352	-67 982
Produits exceptionnels	8 756	13 350	4 875	10 675	20 800	28 803
Charges exceptionnelles	84 696	18 350	11 930	62 604	160	5 499
Résultat exceptionnel	-75 940	-5 000	-7 055	-51 929	20 640	23 304
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	1 749 330	1 871 699	1 583 253	1 188 746	1 534 022	930 227
Taux de CAF	24%	26%	22%	16%	19%	12%
Remboursement du capital de la dette	224 350	193 080	174 199	153 663	158 263	163 069
Capital nouveau					0	0
Autofinancement net (= épargne nette)	1 524 980	1 678 620	1 409 054	1 035 083	1 375 759	767 159
Coefficient d'Epargne : cpte ((70+73++74+75+013) - (65+11+012+014))/RRF Seuil d'alerte : Moins de 0,15 pour les communes de + de 2 000 hbts	0,27	0,27	0,23	0,17	0,20	0,12
Encours de la dette au 01/01 / RRF		0,32	0,29	0,28	0,22	0,21
Encours de la dette au 31/12 / Epargne Brute	1,33	1,14	1,34	1,52	1,08	1,60
Marge d'Autofinancement Courant - MAC : (DRF+Rbsmt de la dette en K) / RRF	0,79	0,77	0,81	0,86	0,83	0,90

- * Hors Opérations d'ordres
- * Hors Résultat financier
- * Hors Résultat exceptionnel

Strates (10 000 - 20 000 hbts) :

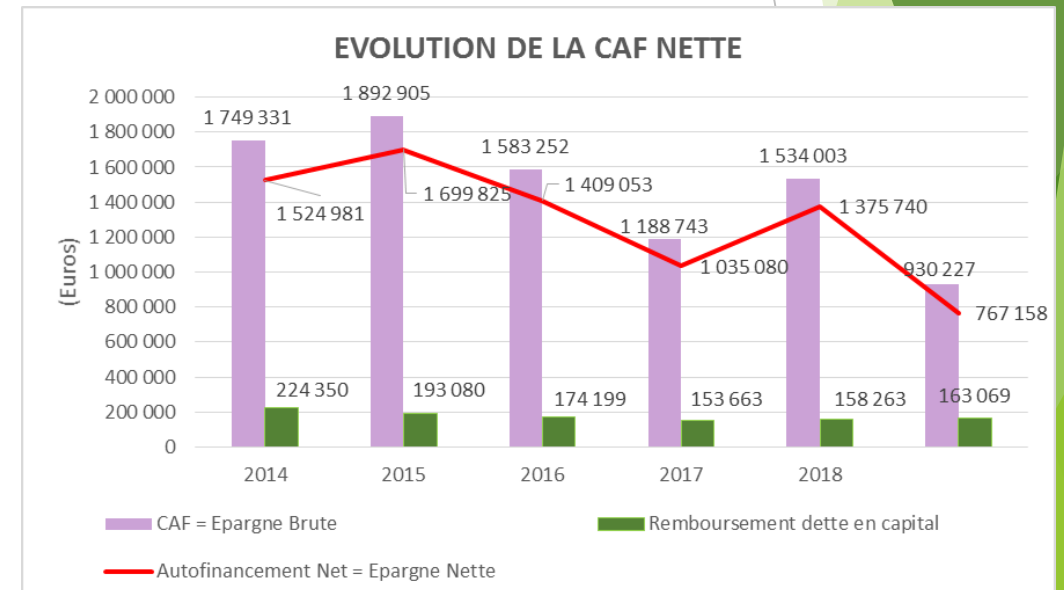
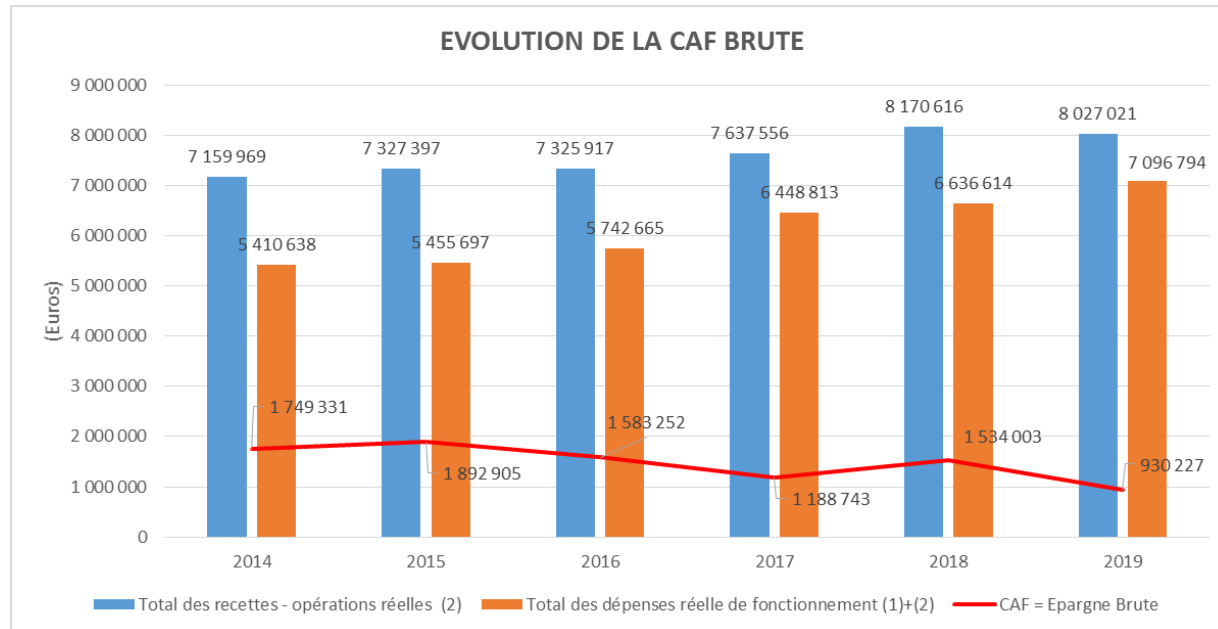
13,8 %

0,92

30-Jan-20

L'épargne de gestion, qui traduit l'épargne dégagée pour financer nos services publics, a chuté de 49,45 % entre 2014 et 2019, entraînant par effet « ricochets » les épargnes brutes et nettes. Cette chute est liée à un effet de « ciseaux » entre les dépenses et recettes de fonctionnement, ces dernières progressant moins vite que les dépenses. Les explications principales résident dans les prises successives de compétences, les deux piscines, les bâtiments vieillissants à entretenir et la chute des dotations d'Etat.

La CAF nette est la capacité de la CC4V à assurer l'autofinancement de ses projets et à rembourser sa dette.



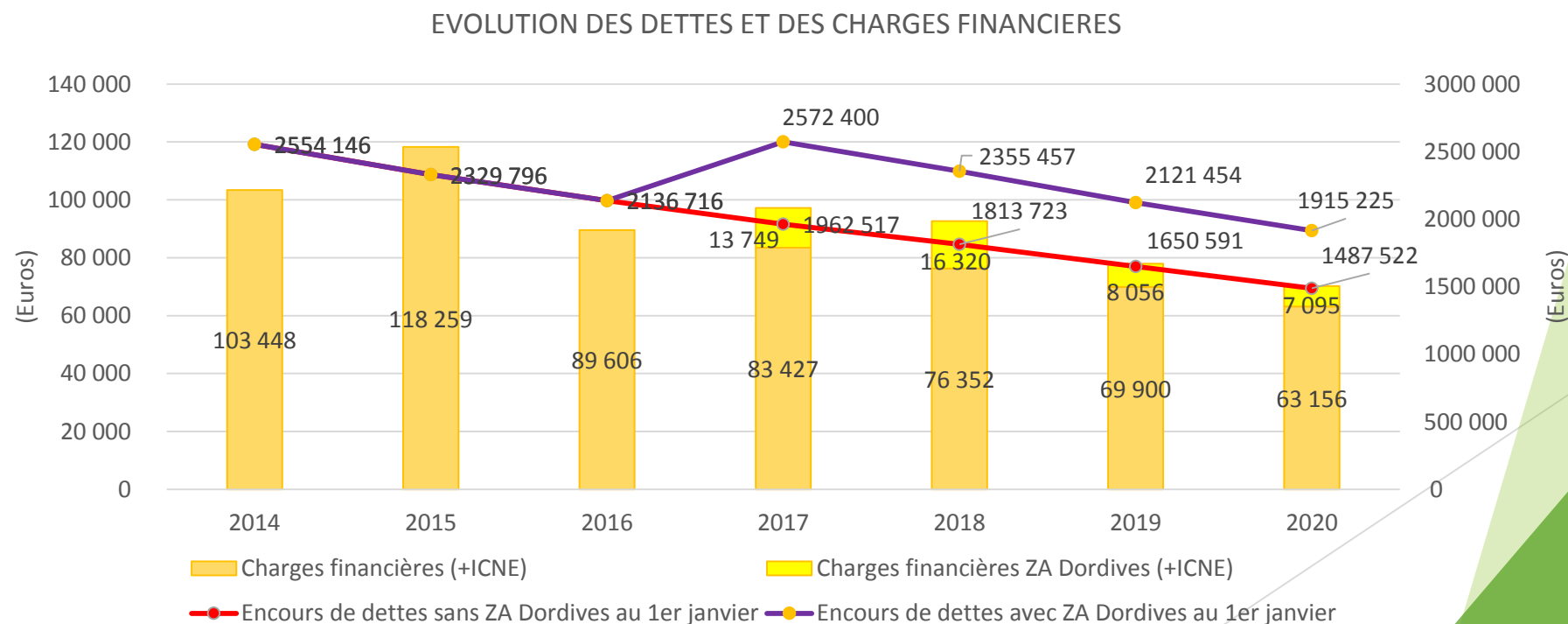
6) Structure de la dette au 31/12/2019 : la CC4V continue son désendettement malgré la reprise de l'emprunt de la ZAC de Dordives avec une capacité de désendettement qui évolue à 2,28 ans.

Encours de la dette au 31/12/n / épargne brute (poids de la dette en nombre d'années d'épargne) : 2014 = 1,33 ans et 2019 = 1,60 ans (moyenne pour les CC de même strate = 4,2 ans en 2017 source DGCL)

Marge d'Autofinancement Courant (=DRF+remboursement dette en capital /RRF) : 2014 = 0,79 et 2019 = 0,90

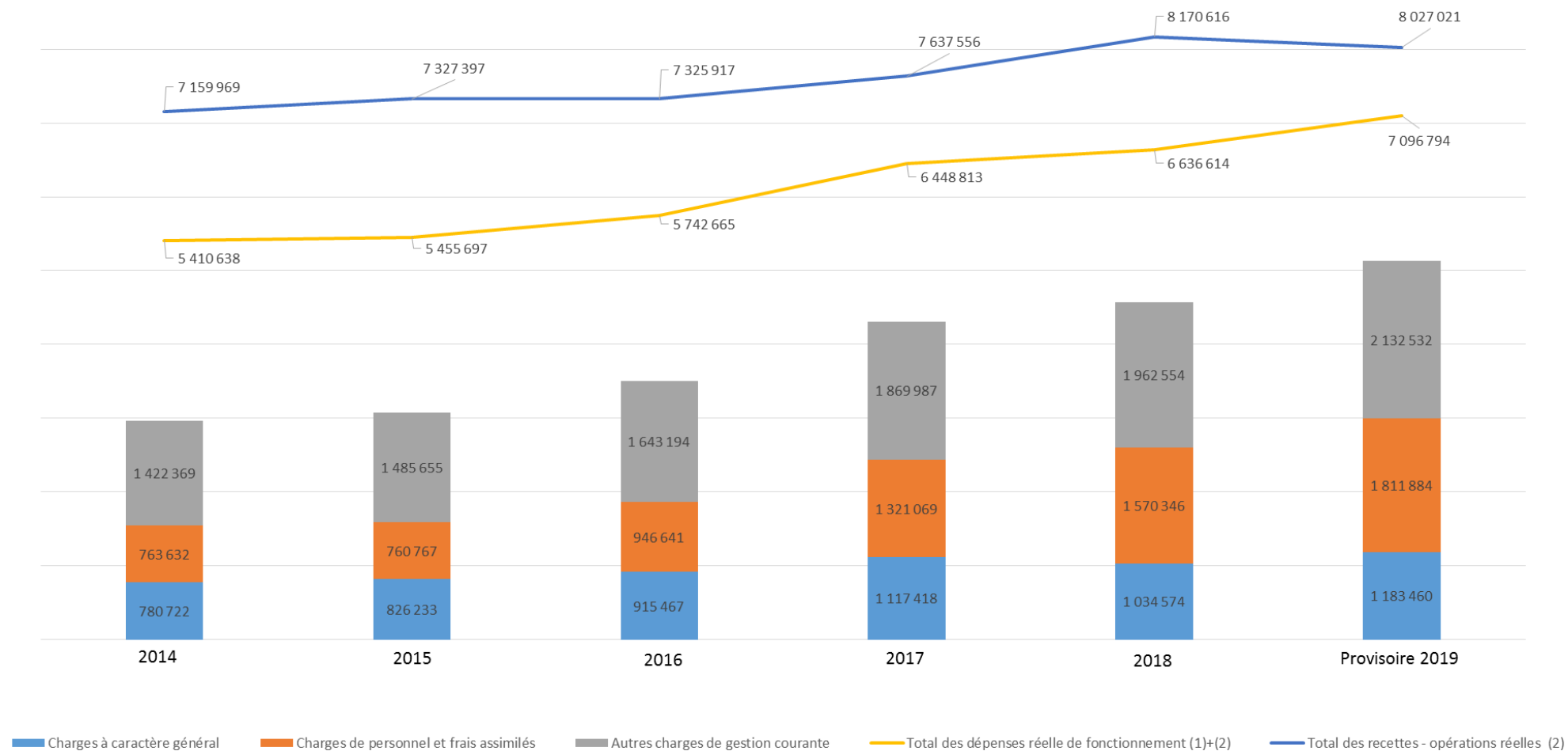
(moyenne pour les CC de même strate = 0,93 en 2017) inférieur à 1, il exprime que la charge de la dette est financée par les recettes courantes

Comme son épargne brute a diminué, mathématiquement, le temps de remboursement de la dette augmente.



7) L'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (le détail chiffré par chapitres se trouve en annexe du présent PWP) + explications slides suivantes

Evolution des Dépenses et Recettes Réelles de Fonctionnement (Charges générales + Personnel + Gestion courante + Charges financières.
Hors Opérations d'ordre)



7b) Explications synthétiques de la section de fonctionnement de l'exercice 2019

- Sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) : + 6,93 % par rapport à 2018

1/Charges à caractère général : + 14,39 % entre 2018 et 2019, une hausse due essentiellement à :

- une augmentation des tarifs des dépenses d'énergie et de carburant,
- plus de contrats de prestations de services externes liés :
 - aux différentes études réalisées pour la mise en place des projets en-cours et futurs,
 - réalisation du site internet (compétence communication et culture)
- diverses prestations de vérifications et de contrôles des équipements sportifs,
- études et recherches d'assistance à maîtrise d'œuvre en matière d'eau et assainissement,

2/Charges de personnel : + 15,38 % entre 2018 et 2019, 42 agents qui représentent 36,76 Equivalents Temps Pleins au 31/12/2019

Quelques explications sur les évolutions du personnel qui trouvent leurs fondements dans l'accompagnement et la mise en place des compétences de la CC4V :

AG : PPCR, embauche d'une apprentie, avancement de grade, et les coûts supplémentaires lié au CNAS, assurance du personnel (lié à l'évolution de la masse salariale...)

Sport : 2 agents de droit privé (avec remboursement ASP) ont été présents que 6 mois en 2018 (fin de ce dispositif) et remplacés en totalité sur 2019. De plus ces 2 nouveaux agents de droit public ont bénéficié de régime indemnitaire. Augmentation du supplément familial de traitement. Augmentation d'heures complémentaires pour les agents d'accueil de piscines (ouvertures de nouveaux créneaux au public).
PPCR, des vacances de MNS pour remplacer les absents.

Culture : un apprenti, recrutement en avril du responsable du futur Musée de Sceaux et 5 mois pour le responsable du Musée du Verre

RAM : en baisse, affectée en partie depuis la mi-octobre sur les ALSH

Enfance-jeunesse : recrutement des 5 directeurs (janvier, avril et septembre) des ALSH, remboursement CAF sur les salaires des coordonnatrices revu à la baisse car nouveau CEJ signé en 2018 / 22 mercredis en plus par rapport à 2018 / plus de saisonniers car ALSH très fréquentées depuis septembre.

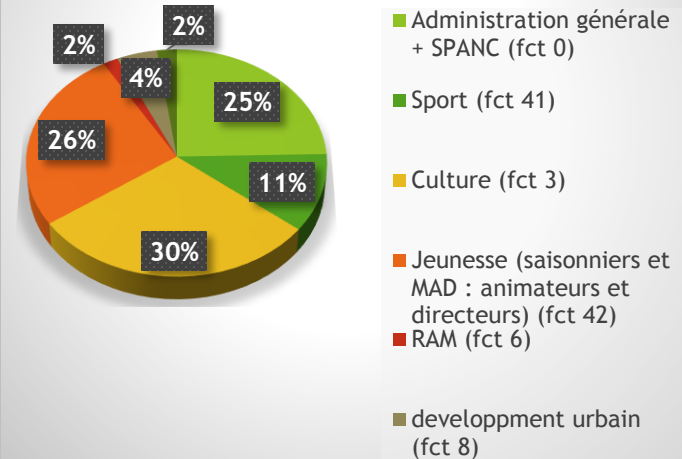
Transfert de charges dans les A.C qui compensent partiellement cette augmentation.

Urbanisme : PPCR et + 4 % d'un agent rattaché à la fonction AG, lié à la GEMAPI.

Economie : stable mais viendra s'ajouter le remboursement de la chargée de mission développement éco partagée avec CCFG

Cependant, certains postes n'ont pas été pourvus (candidatures pas adaptées, licenciement ...)

Répartition des rémunérations 2019 par service



3/ Atténuation de produits :

- Attributions de compensation : 1 895 437 € à reverser en 2019 (- 97 191 € entre 2018 et 2019) et 126 131 € à percevoir

- Prélèvement du FPIC en hausse : + 21,6 %

4/ Autres charges de gestion courante : augmentation de 8,66 % entre 2018 et 2019, liée à :

- la TEOM mais qui est neutralisée en recette.

- les subventions aux associations ont augmenté de + 6,83 % : les plus significatives sont : + 500 € pour l'ALPEJ (Auto-école sociale), + 6 000 € pour E.S.G, + 1 760 € à la Mission Locale, + 23 501 € à l'OT et + 7 500 € à Initiative Loiret, enfin 2 905 € à Pleins Jeux Associations et 3 000 € à Photo Vidéo Club Dordivois (nouvelles associations)

- des cotisations aux organismes nouveaux suite à l'évolution de la réglementation : Gip Récia pour la e-administration et le RGPD (cotisation versée pour le compte des communes)

5/ Charges financières : 67 982,07 € en 2019, - 10,96 % entre 2018 et 2019, la CC4V se désendette au niveau du budget principal.

- **Sur les recettes réelles de fonctionnement en 2019, soit - 2 % par rapport à 2018.**

1/ Produits des services: + 12 % entre 2018 et 2019 (prix payés par les usagers dans nos différentes structures, factures payées par les familles et CAF Enfance jeunesse, ...)

2/ Impôts et taxes (cf slide suivante pour détail): - 3 % entre 2018 et 2019, soit environ 75 % du total des recettes réelles de fonctionnement (et 69 % hors TEOM)

Effort fiscal : $1\ 339\ 787 / 6\ 762\ 193 = 0,20$ \Rightarrow Effort fiscal supporté par les ménages (part des ménages dans la recette fiscale)

CIF - 2019 : 0,37 \Rightarrow Niveau d'intégration de la CC4V (sa variation est liée aux prises de compétences successives)

CIF - 2018 : 0,34 / 2015 : 0,32 / 2014 : 0,32

3/ Dotations et subventions : + 2 % entre 2018 et 2019, soit 19 % du total des recettes réelles de fonctionnement.

- **Schéma de mutualisation :**

Un schéma de mutualisation a été rendu courant 2016. Chaque année, au moment du DOB, ou à défaut, lors du vote du BP, l'avancement du schéma fait l'objet d'une communication au président de l'EPCI à son organe délibérant. Fait avant 2016, ce schéma doit être réactualisé afin d'intégrer toutes les dernières modifications liées aux nouvelles compétences.

LA FISCALITE

Chapitres	libellés	2014	2015	2016	2017	2018	Provisoire 2019	Variations 2014/2019	Variations 2014/2019 en %	Variations 2018/2019	Variation 2018/2019 en %
013	Atténuations de charges	2 857,00 €	8 457,67 €	13 541,25 €	5 319,51 €	14 544,90 €	846,18 €	- 2 010,82 €	-70	- 13 698,72 €	-94
70	Produits de services, du domaine et ventes divers	116 844,32 €	120 360,97 €	189 100,17 €	289 224,03 €	313 534,10 €	351 546,88 €	234 702,56 €	201	38 012,78 €	12
73	Impôts et taxes	5 143 086,00 €	5 427 767,00 €	5 440 830,00 €	5 697 503,00 €	6 250 225,00 €	6 048 098,00 €	905 012,00 €	18	- 202 127,00 €	-3
	dont Taxes foncière, d'habitation et CFE	2 479 646,00 €	2 726 925,00 €	2 656 431,00 €	2 601 534,00 €	2 703 057,00 €	2 748 961,00 €	269 315,00 €	11	45 904,00 €	2
	réparties comme suit :										
	} T Foncière - Rôle complémentaire & Rattrapages fiscaux	74 464,00 €	367 076,00 €	203 808,00 €	102 474,00 €	67 254,00 €	59 183,00 €	- 15 281,00 €		- 8 071,00 €	
	} Taxe d'habitation	1 269 719,00 €	1 322 509,00 €	1 291 789,00 €	1 296 054,00 €	1 317 509,00 €	1 339 947,00 €	70 228,00 €	6	22 438,00 €	2
	} CFE	1 135 463,00 €	1 037 340,00 €	1 160 834,00 €	1 203 006,00 €	1 318 294,00 €	1 353 459,00 €	217 996,00 €	19	35 165,00 €	3
	} CVAE	576 803,00 €	578 494,00 €	496 108,00 €	534 672,00 €	610 500,00 €	627 632,00 €	50 829,00 €	9	17 132,00 €	3
	} TASCOM	115 787,00 €	110 942,00 €	101 695,00 €	102 303,00 €	100 046,00 €	100 120,00 €	- 15 667,00 €	-14	74,00 €	0
	} IFER	67 154,00 €	71 793,00 €	73 390,00 €	118 880,00 €	118 946,00 €	117 741,00 €	50 587,00 €	75	- 1 205,00 €	-1
	} Attributions de compensation	87 025,00 €	87 025,00 €	105 105,00 €	123 554,00 €	123 554,00 €	126 131,00 €	39 106,00 €	45	2 577,00 €	2
	} FNGIR	808 625,00 €	808 625,00 €	808 625,00 €	808 621,00 €	807 757,00 €	808 375,00 €	- 250,00 €	0	618,00 €	0
	} TEOM	1 008 046,00 €	1 043 963,00 €	1 199 476,00 €	1 407 939,00 €	1 457 758,00 €	1 494 386,00 €	486 340,00 €	48	36 628,00 €	3
	} GEMAPI					- €	65 243,00 €	65 243,00 €		65 243,00 €	
74	Dotations, subventions et participations	1 849 531,00 €	1 715 462,22 €	1 643 903,45 €	1 591 444,10 €	1 476 230,65 €	1 538 357,09 €	- 311 173,91 €	-17	62 126,44 €	4
	dont DGF	1 183 709,00 €	1 043 411,00 €	902 168,00 €	819 254,00 €	780 326,00 €	785 171,00 €	- 398 538,00 €	-34	4 845,00 €	1
	} FCTVA (Fonctionnement)	- €	- €	- €	1 901,00 €	12 379,00 €	5 817,00 €	5 817,00 €	0	- 6 562,00 €	-53
	} DGD				21 151,47 €	5 244,00 €	15 430,98 €	15 430,98 €	0	10 186,98 €	194
	} DCRTP	476 986,00 €	476 986,00 €	476 986,00 €	476 986,00 €	476 986,00 €	473 533,00 €	- 3 453,00 €	-1	- 3 453,00 €	-1
	} DUCSTP	6 185,00 €	4 086,00 €	3 466,00 €	1 079,00 €	- €	- €	- 6 185,00 €	-100	- €	0
	} Compensation CET	- €	- €	202,00 €	122,00 €	73,00 €	31 023,00 €	31 023,00 €	0	30 950,00 €	42397
	} Compensation exonération taxe d'habitation et foncière	58 444,00 €	66 307,00 €	49 693,00 €	80 143,00 €	84 623,00 €	92 261,00 €	33 817,00 €	58	7 638,00 €	9
	} Autres	124 207,00 €	124 672,22 €	211 388,45 €	190 807,63 €	116 599,65 €	135 121,11 €	10 914,11 €	9	18 521,46 €	16
75	Autres produits de gestion courante	38 895,00 €	41 998,26 €	33 667,71 €	43 391,00 €	95 281,67 €	59 370,28 €	20 475,28 €	53	- 35 911,39 €	-38
	Total des recettes - gestion courante (1)	7 151 213,32 €	7 314 046,12 €	7 321 042,58 €	7 626 881,64 €	8 149 816,32 €	7 998 218,43 €	847 005,11 €	12	127 031,55 €	2
77	Produits exceptionnels	8 755,63 €	13 350,40 €	4 874,76 €	10 674,84 €	20 800,04 €	28 802,79 €	20 047,16 €	229	8 002,75 €	38
	Total des recettes - opérations réelles (2)	7 159 968,95 €	7 327 396,52 €	7 325 917,34 €	7 637 556,48 €	8 170 616,36 €	8 027 021,22 €	867 052,27 €	12	- 143 595,14 €	-2
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	1 356,26 €	82 024,05 €	100 080,57 €	105 000,57 €	105 000,57 €		4 920,00 €	363
	Total des recettes - opération d'ordre (3)	- €	- €	1 356,26 €	82 024,05 €	100 080,57 €	105 000,57 €	105 000,57 €		4 920,00 €	5
	Total des recettes de fonctionnement	7 159 968,95 €	7 327 396,52 €	7 327 273,60 €	7 719 580,53 €	8 270 696,93 €	8 132 021,79 €	972 052,84 €	14	-138 675,14 €	-2
	*HORS EXCEDENT REPORTE R002 (6 078 504,00 €)			5 091 454,71	5 138 459,92	4 901 188,21	6 615 803,77				

La DGF de la CC4V

	Libellé	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	EVOLUTION 2014-2019	%
	DGF	1 183 709,00 €	1 043 411,00 €	902 168,00 €	819 254,00 €	780 326,00 €	785 171,00 €	-398 538,00 €	-34
74124	Dotation d'intercommunalité	534 399,00 €	408 272,00 €	279 319,00 €	213 712,00 €	187 429,00 €	205 888,00 €	-328 511,00 €	-61
	TOTAL CONTRIBUTION REDRESSEMENT FINANCES	-49 817,00 €	-172 517,00 €	-294 768,00 €	-354 595,00 €	-354 530,00 €	0,00 €	Cumul contribution 1 226 227,00 €	
74126	Dotation de compensation des groupements de communes	649 310,00 €	635 139,00 €	622 849,00 €	605 542,00 €	592 897,00 €	579 283,00 €	-70 027,00 €	-11
	FPIC	-26 233,00	-33 941,00	-49 551,00	-70 053,00	-68 265,00	-82 979,00	-56 746,00	216,32
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	1 008 046,00 €	1 043 963,00 €	1 199 476,00 €	1 407 939,00 €	1 458 926,00 €	1 494 386,00 €	486 340,00 €	48
739211	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES	-2 212 045,00 €	-2 212 045,00 €	-2 086 129,00 €	-1 924 070,00 €	-1 924 070,00 €	-1 895 437,00 €	316 608,00 €	-14
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION RECUES	87 025,00 €	87 025,00 €	105 105,00 €	123 554,00 €	123 554,00 €	126 131,00 €	39 106,00 €	45

8/ L'investissement 2019

En 2019, conformément au BP 2019, les principales réalisations de la CC4V : dépenses + recettes

- la construction du mur d'escalade au gymnase de Ferrières,
- l'installation d'équipements sportifs dans les petites communes (tables de ping-pong à Chevry, filet de protection multi-sport de Griselles, acquisition de matériel pour les équipements sportifs, etc...),
- maîtrise d'œuvre pour le dojo de Ferrières, + DCE
- maîtrise d'œuvre pour le Musée de site de Sceaux, et lancement des travaux du Musée du verre
- l'AMO pour l'Eco-parc de Ferrières en Gâtinais
- les travaux sur les ZAE (Marchais Sillon et Dordives)
- le PLUi
- l'isolation du gymnase de Corbeilles
- les travaux Adap
- l'étude en cours sur les maisons éclésières
- le pays à vélos

V. Les orientations budgétaires 2020-2023

1) Les objectifs 2020-2023

2) les esquisses BP investissement et fonctionnement 2020 et les engagements pluriannuels 2020-2023

2020 : Continuité Objectifs 2019

- ▶ Faire du développement économique et touristique, un levier de recettes et tirer profit du plan national du Territoire d'industrie (mise en réseau des entreprises, déploiement des infrastructures numériques...)
- ▶ Garder notre territoire attractif en construisant une politique intercommunale stratégique tant sur le volet Enfance-jeunesse que sur la planification urbaine,
- ▶ Peaufiner le projet de territoire de la CC4V en continuant à prioriser et hiérarchiser les investissements de la CC4V,
- ▶ Pallier, dans la limite de nos moyens, les besoins des usagers sur le plan de la santé et de la mobilité,
- ▶ Etudier les demandes d'investissement des 19 communes sur des critères objectifs et équitables, formaliser les fonds de concours via la finalisation du pacte financier - fiscal,
- ▶ Arrêter de prendre des compétences et recourir à davantage de mutualisation entre les communes et la CC4V
- ▶ Etudier et veiller aux dépenses de fonctionnement de chaque équipement et service notamment avec un recours au numérique,
- ▶ Etudier la revalorisation du taux de CFE

Esquisse 2020-2023 de l'investissement

Les investissements pourraient être déclinés et priorisés comme suit au vu des hypothèses de l'encadré ci-dessous :

Projets enclenchés lors de la mandature :

Ils reflètent le projet de territoire enclenché lors du dernier mandat.

Ces projets sont déjà démarrés, l'avancement et leur réalisation se poursuivent en 2020 et au-delà.

- Economie :
 - . Eco-parc de Ferrières en gâtinais (2018-2024) - qui sera autofinancé par l'investisseur,
 - . Quelques travaux sur ZAE (2018-2024),
- Sport :
 - . Dojo de Ferrières (2018-2021),
 - . Multisport de Corbeilles (2020),
 - . Equipements sportifs divers communes pour 100 000 €/ an
 - . Terrains de tennis (2020-2021),
 - . Etudes sur Dojo de Corbeilles (ex - BAF)
- Culture :
 - . Musée de site de Sceaux (2018-2022),
 - . Extension du musée du verre (2019-2020),
- Urbanisme :
 - . PLUi,
- Santé : Maison de Santé ou Centre de Santé
- Mobilité
- La route des métiers d'art
- Pays à vélo : choisir et prioriser des itinéraires (projet structurant PETR)
- Les maisons éclésières
- Gendarmerie
- Aménagement de la ferme du Moulin Brûlé
- La Chapelle Sainte Apolline
- Maison France Service
- Rénovation de l'ancien collège
- Poursuite de la compétence Jeunesse

Prévisions

Ces différents projets sont intégrés dans la prospective (2020 - 2024), ils s'élèvent à : 16 048 000 €

Le montant des recettes (Subventions - FC TVA - Ventes) s'élève à : 11 012 000 €

Le reste à charge serait de : 5 036 000 €

Pour 2020 le montant estimé à réaliser de ces principaux projets serait de : 2 659 000 € (Hors Eco-parc)

Au vu des subventions notifiées et du FC TVA estimé à : 693 500 € : Le Reste à charge estimé serait de : 1 965 500 €

Le Fonctionnement 2020

► Estimation des dépenses de fonctionnement :

} Pour 2020 au vu des décisions prises, elles seront au moins identiques à celles de 2019 ; pour les années futures elles seront recalées en fonction des lois de finances et des moyennes des années passées.

► Estimation des recettes de fonctionnement :

- - Charges à caractère général : bâtiments vieillissants à entretenir, contributions du SDIS neutralisées sur les A.C des communes, prise en charge du transport des élèves des écoles de la CC4V aux gymnases
- - Charges de personnel : ce poste sera estimé au plus juste mais en hausse en raison des dispositions législatives existantes : GVT, revalorisation du PPCR, maintien autant que faire se peut l'effectif, impact de la loi du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique (politique des contractuels...) recrutements pour venir répondre aux projets santé...
- - Atténuations de produits : les AC seront revues à la baisse avec les contributions du SDIS, le FPIC sera en hausse
- - Autres charges de gestion courante : en hausse car cotisations en plus (?), maintien des subventions aux associations (?),
- - Recettes de fonctionnement : produits des services et subventions : +1,5 % , fiscalité : +1,1 % dotations : stabilisation // baisse de la DGF (Compensation part des salaires) et DC RTP - 2 %

Etat du budget annexe SPANC et ZAE

- **Le SPANC**
 - affiche un résultat provisoire arrêté au 31/12/19 (recettes = 82 996,86 € et Dépenses = 96 252,80 €), le résultat reporté est de 152 795 €.
 - termine l'année 2019 avec un déficit provisoire de fonctionnement de 13 255,94 €. (Recettes = 82 996,86 € et Dépenses = 96 252,80 €), résultat reporté de 139 539,06 €.
 - Le SPANC a reversé 72 637 € au Budget Général de la CC4V (soit 12 637 € de plus qu'en 2018).
 - Réalisations 2019 : 608 CBF (Contrôle de Bon Fonctionnement) sur les communes de Courtempierre, Ferrières, Fontenay, Girolles, Griselles et Nargis (prévus 500), 103 vidanges (prévues 110) et 181 contrôles divers (prévus 160).
 - Prévisions 2020 du SPANC : 400 CBF sur les communes de Corbeilles, Dordives, Mignères et Sceaux (34 400 €), 100 vidanges (13 800 €) et 140 contrôles divers.
- **Les ZAE** : elles seront globalement en déficit (ZAE de l'Eco parc et du Marchais Sillon car des dépenses de maîtrise d'œuvre ont été réalisées sur ces dernières)
- Prévisions 2020 des ZAE : les zones d'activités de Ferrières (Eco-parc ou le Marchais Sillon) seront les ZAE où il y aura les plus grosses dépenses dans la mesure où un investisseur s'est positionné et une promesse de vente doit être signée courant janvier et où un marché de travaux doit débiter sur le Marchais Sillon car une entreprise s'agrandit.